



17ème législature

Question N° : 2848	De M. Jean-Luc Warsmann (Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires - Ardennes)	Question écrite
Ministère interrogé > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt		Ministère attributaire > Agriculture, souveraineté alimentaire et forêt
Rubrique >élevage	Tête d'analyse >Attentes de l'élevage laitier français	Analyse > Attentes de l'élevage laitier français.
Question publiée au JO le : 17/12/2024		

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre de l'agriculture, de la souveraineté alimentaire et de la forêt sur les demandes de l'élevage laitier français, qui est dans l'attente d'un projet de loi agricole ambitieux, portant la reconnaissance de l'élevage comme secteur stratégique pour l'agriculture française et la souveraineté alimentaire et valorisant le rôle des femmes dans les élevages en facilitant par exemple leur installation. La filière de l'élevage laitier souhaite également un renforcement de l'information claire aux consommateurs sur l'origine des produits agricoles, qu'ils soient bruts ou transformés ainsi qu'un renforcement des dispositions de la loi « EGalim », par exemple sur les indicateurs interprofessionnels, le calendrier des négociations, la révision des formules de prix ou le règlement amiable des différends. Elle souhaite une adaptation de la structuration des filières agricoles en vue de renforcer le rôle des organisations professionnelles et des associations d'organisations professionnelles ainsi que la prise en compte des intérêts et contraintes agricoles dans l'ensemble des réglementations environnementales et climatiques. Enfin, la filière souhaite également qu'une grande attention soit portée à l'installation et à la transmission par une fiscalité incitative, une sécurisation de l'accès au foncier, une consolidation de l'accompagnement des exploitants qui participent à la formation des nouveaux installés, au recours au service de remplacement et la création d'un cadre juridique au droit à l'essai. Il souhaite connaître les intentions du Gouvernement en la matière.